



Affaire suivie par :
Cécile HORDERN
Tél 04.42.93.88.25
Mél :
cecile.hordern@ac-
aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix en
Provence cedex 1

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

- VU le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire**
- VU l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du CPLDS**
- VU le procès-verbal établi par le jury académique en date du 20 mai 2026, au titre de la session 2026**

ARRÊTÉ

Article 1 : sont déclarés admis au titre de la session 2025 du Certificat de Professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, les personnels dont les noms suivent :

NOM D'USAGE	NOM DE FAMILLE	Prénom
BONY	BONY	Guenaëlle
BOUGON	BOUGON	Anna Véronique
FAURE	FAURE	Timothée
GROSSI	GROSSI	Denis
NOUALI	MALAGOUEN	Okbia
RIGAT	RIGAT	Audrey

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 02/06/2026

Benoît DELAUNAY

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN